PREMIÈRE EDITION

SOMMAIRE.

1ERE PAGE.

Les gueuletons d'une débitrice—Notre-Dame—Les conférences—Les Ecoles et les Jésuites—Les excommuniés—Notes locales—Dépêches.

2IEME PAGE.

Notes locales—Dépêches.

3IEME PAGE.

Feuilleton : Les Misérables de Londres.

LA PATRIE

MONTREAL, 12 DEC, 1883

Courrier.

Rosa Bonheur est encore dangereusement malade.

Richard Doyle, Partiste anglais, est mort.

Depuis quelque temps le commerce de bois et devenu plus actif dans la région de l'Ottawa.

On fait à Rome de grands préparatifs pour la réception du prince Frédérick-Guillaume.

Le tunnel que l'on a donné hier soir à Parnell, à Dublin, a été un véritable succès.

On a découvert de riches mines d'argent à Boyd, à une vingtaine de milles de Milwaukee, dans l'état du Wisconsin.

Un belge, du nom de Wennemaker, a été arrêté à Nice, soupçonné d'être l'auteur d'une tentative de meurtre dirigée contre de Lesseps.

La diète hongroise a rejeté le projet de loi autorisant le mariage des juifs avec les chrétiens.

Cinq chasseurs, venus de Buffalo, Etats-Unis, se sont égarés dans la rivière Niagara et quatre d'entre eux ont été entraînés dans la chute.

L'Allemagne essaie par tous les moyens possibles de faire échouer les négociations en un traité de commerce entre l'Angleterre et l'Espagne.

Les derniers incendies qui ont eu lieu à Chicago ont soulevé de nouveau, dans la presse, la question du télégraphe souterrain.

Le gouvernement français s'occupe actuellement de l'établissement d'une nouvelle ligne télégraphique qui devra relier le Tonquin au réseau européen.

Le pape a approuvé le projet d'élever une église en mémoire de Daniel O'Connell, à Casahorra, Irlande, et il a promis de faire cadeau de la pierre angulaire

Une motion a été faite au Congrès des Etats-Unis, demandant au président d'entamer des négociations pour le renouvellement du traité de réciprocité avec le Canada.

Il n'y avait rien d'étonnant qu'O'Donnell obtînt une commutation de la sentence de mort portée contre lui. Le meurtrier de Carey a les sympathies non seulement des Irlandais mais d'une foule d'Anglais bien posés.

La Minerve vs La Minerve.

On a dit souvent que *La Minerve* avait renié son passé et que sa conduite des dernières années ne reflétait nullement ses opinions d'autrefois. Il y a deux ou trois ans un journal libéral publia quelques articles d'un programme de *La Minerve* que l'on aurait cru copié de l'ancien *Avenir*. A cette époque le contrôle conservateur garda un silence prudent. Mais les écrits restent, et, aujourd'hui, *L'Electeur* remémore le fameux programme. *La Minerve*, ayant paru scandalisée à la lecture de la série de questions à débattre au Club national, notre confrère lui rappelle les articles du programme de *L'Avenir* qu'elle adoptait autrefois.

Comment ce qui était bon autrefois, au dire de *La Minerve*, est-il devenu inacceptable? Si on blame le *Club national* de vouloir aller sur les brisées de *L'Avenir* c'est que *La Minerve* a modifié ses opinions et qu'elle combat, aujourd'hui, certains principes qu'elle admettait autrefois.

L'article suivant de *L'Electeur*, est très explicite :

La Minerve a semblé se formaliser parce les membres du Club national de Montréal ont pris pour sujet de discussion le *suffrage universel*.

Si c'est un mal de discuter cette question dans un club politique, de dire en être un bien plus grand mal de prêcher ou plutôt d'avoueser le suffrage universel comme dogme. Or la *Minerve* a certainement manvaise grâce à venir jeter la pierre aux membres du Club national, elle qui, il y a pas bien des années, s'est déclarée ouvertement et entièrement en faveur du suffrage universel, qu'elle a réclamé comme l'un des principes sacrés de son programme.

Si les rédacteurs actuels de la *Minerve* ont quelques doutes sur ce point, qu'ils consultent la série de leur journal, et dans un où deux numéros de l'année 1853, ils trouveront la preuve de ce que nous disons.

En effet, le 9 et le 12 avril 1853, la *Minerve* a déclaré accepter comme formant partie de son *credo* politique les articles suivants du programme de l'*Avenir* :

4o Le conseil exécutif électif ;

5o Le *suffrage universel* ;

6o La liberté illimitée pendant de la confiance du peuple—c'est-à-dire l'abolition de la qualification sur propriétés immobilières ;

7o L'abolition du système des pensions par l'état ;

10o Le vote au scrutin secret ;

11o La magistrature élective.

Comme on le voit, à moins de répudier son passé, la *Minerve* sera bien obligée d'adopter que son programme politique ne manque pas d'une certaine analogie de radicalisme et qu'avant d'accuser les membres du Club national, elle ferait bien d'examiner sa conscience et ses lisses, afin de ne pas se mettre aussi ouvertement en contradiction avec les règles les plus élémentaires de la logique. Quant au « beau programme, comme la *Minerve*, le trouve, « suffrage élective, » on n'a pas droit de rien en redire! on se voyant au club prendre le suffrage universel pour sujet de discussion.

Mêlée, entre le jouan.

Leur rôle dans l'Eglise et dans l'Etat.

(Du *Canadien*).

On assure que Mgr Smeulders est un large esprit. Il verra bientôt clair dans la situation qu'il a mission d'examiner.

Nous avons lei un cercle d'hommes qui voulent forcer la cour de Rome à adopter leurs vues et qui ne se soumettront à aucune décision qui n'y sera pas conforme.

Il n'est peut-être pas de contrée qui ait donné aux congrégations romaines plus de tablettes et de mal que la nôtre. Les appels ont succédé aux appels, les plaintes aux plaintes, les voyages aux voyages, etc.

Léon XIII et le préfet de la Congrégation de la Propagande, le cardinal Simeoni, se sont occupés activement des affaires du Canada.

Ils ont pris connaissance de nos différends et ont exprimé leur avis. Aux représentations qui ont été faites après les premières sentences rendues, ils ont répondu en maintenant intactes ces sentences, et le St-Père lui-même a cru devoir élever sa voix souveraine pour réclamer la soumission, l'obéissance.

Ses ordres formels, pressants, furent accueillis avec respect par la masse de la population. Et nous eussions cru jouir d'une paix religieuse féconde en bons résultats pour l'Eglise, s'il ne se fut trouvé parmi nous un petit groupe d'obstinés qui, au lieu de se soumettre à la volonté pontificale, s'organisèrent immédiatement pour la résistance.

L'Etendard est fils de cette insubordination.

M. Trudel, le directeur de cette feuille, exaspéré de n'avoir pas réussi à imposer ses opinions aux congrégations romaines, jura de se venger de ses insuccès en suscitant de nouveaux obstacles à l'exécution des décrets. Sous le prétexte de défendre les grands principes, il obtint d'une fraction du clergé l'argent nécessaire pour fonder un journal au moyen duquel il comptait arriver à ses fins.

La Cour de Rome avait expressément défendu au clergé d'intervenir dans la politique. Pour sauver les apparences, il fut promis et annoncé que l'*Etendard* serait exclusivement dévoué aux intérêts religieux.

Grâce à ce subterfuge, bien digne de M. Trudel, des milliers et des milliers de piastres furent souscrites, dans les rangs du clergé, pour donner vie à ce journal qui, au lieu d'être une œuvre catholique, en est une de diffamation et de haine, de sédition et de vengeance.

Tous ceux qui ont cru en leur devoir de se soumettre aux décrets de Rome et à qui cet refusé d'entrer dans la ligne réfractaire dont l'*Etendard* est l'arme et le drapeau, sont traités de déserteurs de la bonne cause. Pour être orthodoxe, il faut rétrograder à l'époque de la Vénérable.

Le travail fait par l'*Etendard* en est qu'un conduit à la ruine inévitable de l'influence catholique dans cette Province.

Croit-on qu'il n'est pas scandaleux pour un catholique, pour un zélateur du Pape méprisée, l'autorité des évêques minée, foulée aux pieds, bafouée? Nous rougissons de l'avouer, mais il est temps de le faire : pour certains gens les opinions de trois ou quatre écrivailles passent avant les ordres du Souverain Pontife. Ça n'est pas sur Rome qu'on a les yeux fixés mais sur l'*Etendard*. Le Pape est mal renseigné!

Un pareil état de choses ne saurait durer. Nous agissons pour prévenir d'effroyables résultats. Plusieurs des membres du clergé fondateur de *l'Etendard* l'ont compris et ont protesté contre la direction donnée à ce journal, contre l'œuvre de désaggrégation à laquelle il consacre tous ses efforts.

La hiérarchie catholique ne conservera son influence ici qu'en marchant en union avec Rome, en donnant l'exemple de la soumission à ses décrets.

ÇA ET LA.

Les chambres fédérales se réuniront pour le dépêche des affaires, jeudi, le 17 janvier.

L'honorable M. Mercier fera une conférence au Club national, vendredi prochain, le 14 décembre. Le sujet sera : Gladstone et Disraeli.

La public est cordialement invité.

On pense que l'hon. juge McCord remplacera feu le juge Allyre à Richmond. M. Cyriac Pelletier serait nommé juge à Gaspé.

Son Excellence, Don H. Smeulders, commissaire apostolique, arrivera à Montréal, cette après-midi, à quatre heures. Il descendra du convoi à la gare des cours de Lacolle.

La réception officielle aura lieu à l'église Notre-Dame. Le public est invité à se rendre à cette église, à la même heure.

Le journal de Québec a la presse associée autant que les dépêches particulier aurait lieu dans le cours de janvier prochain. Les électeurs de Chateauguay, Trois-Rivières et Deux Montagnes se prononceraient le même jour.

Le Journal de Québec demande que M. Sénécal soit nommé sénateur.

On dit, dans le comté de Deux Montagnes, que M. J. Rio Doucet désirerait entrer au sénat et que des influences assez fortes pèsent en sa faveur. On a probablement besoin d'être un ami du ministère à Deux-Montagnes.

L'avenir du préliminaire dans le procès d'élection de Lévis est M. L. P. Pelletier, de la société Blanchet, Amyot et Pelletier. L'un des associés est M. Guillaume Amyot, le député conservateur de Bellechasse, et l'autre, l'hon. M. Blanchet, l'un des ministres.

On voit que certains conservateurs ont des vengeances à satisfaire.

On lit dans *Le Canadien* :

Il n'est formé, il y a quelques jours, à Québec, une association de conservateurs dont le but est d'assurer à la province une politique honnête et patriotique.

Cette association qui se compose des principaux lettrés du parti conservateur a pour son président le chef le plus éminent de notre parti, Sir Narcisse Fortunat Belleau, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Cette association porte le nom d'*Union conservatrice*.

On pense que Sir Charles Tupper a réussi à faire un traité de commerce avantageux entre la France et le Canada. Le tarif canadien serait modifié suivant certaines clauses de ce traité. La province de Québec verrait avec plaisir tout projet tendant à nouer des relations commerciales plus intimes avec la France.

L'élection de M. Belleau est menacée par des conservateurs. Le pétitionnaire, M. Dussault, est l'oncle du candidat vaincu, M. Roy. On parle même d'actions pénales contre des conservateurs influents. *L'Electeur* en dit ce qui suit :

On nous informe que les amis de M. Roy doivent instituer des actions pénales contre MM. Edouard Couture, marchand, de Lévis, frère de l'hon. Geo. Couture, conseiller législatif, Arcadius Caillet et F. Dussault, de St-Henri, pour corruption électorale pendant l'élection de M. Belleau. Ils peuvent deux opérer ces MM. en ouvrant ainsi une persécution en règle contre les hommes les plus marquants de leur parti dans le comté !

M. Roy et ses amis ont-ils brisé complètement toutes relations avec le gouvernement fédéral ?

Le Canadien prétend que MM. Ross et Taillon auraient consenti, ces jours derniers, à accepter des portefeuilles si leur concours avait pu rétablir l'harmonie dans le parti conservateur.

Il faliait consulter les grands chefs de l'école que représente *L'Etendard*. M. Trudel aurait répondu avec aplomb : On est pour nous ou contre nous ! Ce que veulent certains *castors* c'est un ministère entièrement nouveau.

Dans la Chambre des représentants à Washington M. Maybury, du Michigan, a déposé un projet de loi pour prier le président d'entrer en négocia tions avec la Grande-Bretagne pour le renouvellement du traité de réciprocité de 1854 avec le Canada.

Est-ce un signe des temps? On pensait depuis longtemps que la domination incontestable du parti des démocrates amènerait de nouvelles relations de commerce avec les Etats-Unis. Mais il est à craindre que tout projet tendant à la réciprocité commerciale aille échouer au sénat où les républicains peuvent à peine réunir l'égalité des voix contre les républicains.

Les excommuniés.

Plusieurs personnes nous demandent si la pièce de vers de M. ", échette, intitulée *Les Excommuniés* fondée sur un fait historique bien constaté. Le fait n'est malheureusement que trop authentique, comme nous pouvons en juger par les deux documents suivants que nous extrayons d'un article signé F. A. M. publié dans la *Sentinelle* de Montmagny, du 5 octobre dernier.

J'ai assisté, dit l'écrivain de la *Sentinelle*, à Saint-Michel de Bellechasse, en octobre 1880, à l'exhumation de cinq cadavres enterrés dans un champ, à la fin du siècle dernier, et j'ai été témoin de leur réinhumation dans le cimetière de la même paroisse, réservé aux enfants morts sans baptême.

Beaucoup parmi nous ignorent qu'à l'époque mémorable de la conquête du Canada par l'Angleterre, un bon nombre de nos ancêtres poussèrent leur attachement à la France jusqu'à l'héroïsme, malheureusement même jusqu'au schisme. C'est ainsi qu'à St-Michel de Bellechasse, entre autres paroisses, plusieurs patriotes ne se contentèrent pas de vouer à l'Angleterre une haine implacable, mais se révoltèrent contre l'autorité religieuse qui était intervenue pour rétablir l'ordre et pacifier les esprits turbulents.

On voit dans les archives de la paroisse qu'en 1775, Mgr Briand, évêque de Québec, écrivit une lettre à M. l'abbé Antoine Lagroix, alors curé de Saint-Michel, lui exprimant son profond regret d'apprendre qu'un paysan avait eu la hardiesse d'interrompre un sermon fait par le Père Lefranc sur l'obéissance due aux puissances temporelles en disant : *Monsieur, c'est assez longtemps prêcher sur les Anglais.*

Il est de tradition dans la paroisse que le malheureux qui avait ainsi interpellé le prédicateur, n'ayant pas voulu reconnaître sa faute ni se soumettre aux recommandations du curé qui s'efforçait d'apaiser le peuple, fut excommunié avec tous ceux qui partageaient ses opinions.

Il est probable que la plupart de ceux qui avaient ainsi encouru les châtiments de l'Eglise revinrent à de meilleurs sentiments; mais il n'en est pas moins vrai que cinq paroisses persévérèrent dans leur révolte et furent privées de tous les secours religieux.

Elles furent enterrées dans un champ, au quatrième rang des concessions de cette paroisse, à dix-huit pieds du chemin du roi, sur la terre appartenant alors à un jeune Canadien aujourd'hui la propriété de MM. François Pouliot et Joseph Pouliot. Ce lieu fut d'abord entouré d'une clôture, et on y planta une croix; mais le temps ayant fait disparaître l'une et l'autre, elles ne furent pas renouvelées.

Cet endroit était autrefois, dit-on, roloté des passants. On y voyait des lutinons, des apparitions qui sont devenus le thème de plus d'une légende. Mais tout cela se perd déjà dans la nuit des temps, car la génération actuelle ignorait vraiment le premier mot de toute cette lamentable histoire. Cependant les propriétaires respectèrent toujours la partie du terrain où ces sépultures avaient été faites, et leur charme n'en entama jamais la surface.

Depuis longtemps MM. Pouliot désiraient exhumer les ossements qui devaient encore se trouver en ce lieu. A la requête de M. le curé de Saint-Michel, les autorités religieuses et civiles, accordèrent volontiers les permissions légales aux fins de placer ces dépouilles mortelles dans le cimetière des enfants morts sans baptême.

Le travail de cette exhumation fut un spectacle nouveau pour les assistants qui y trouvèrent de l'intérêt mêlé d'une certaine terreur.

Les cercueils, au nombre de cinq, quoique enfouis à quatre pieds sous terre depuis près d'un siècle, étaient presque complètement intacts, et les ossements qu'ils renfermaient très bien conservés.

Procès-verbal de tous les procédés fut immédiatement dresser pour être conservé dans les archives de la paroisse.

Le procès verbal se lit comme suit :

Le onze octobre mil huit cent quatre-vingt, neuf, cinq sonnaigé, à ce dûment autorisé par Monseigneur l'Archevêque de Québec et l'honorable juge Routhier, nous avons fait inhumer les restes de cinq cadavres, inhumés vers la fin du siècle dernier sur la terre du domaine de feut sur la terre qui est aujourd'hui la propriété de sieur François Pouliot, au quatrième rang de la paroisse, ceux-ci ayant été réinhumations dans le cimetière des enfants morts sans baptême. Ces cadavres, d'après le témoignage de la tradition et des plus anciens citoyens de St-Michel, sont ceux de Pierre le Duré, femme Dubord, d'Urbain Cadrain, d'un autre Cadrain, d'une Racine et d'un Anglais. Ils ont été reconnus et identifiés et identifier au juste les noms de ces personnes qui après la conquête du Canada par l'Angleterre, se refusèrent jamais de se soumettre au nouvel ordre de chose. L'autorité religieuse intervint pour calmer les esprits, mais n'y put réussir et fut même obligée de sévir contre les rebelles par le moyen de l'excommunication. Les cadavres inhumés aujourd'hui sont ceux des personnes mortes sans se réconcilier avec notre mère la Sainte Eglise, privés des sacrements et inhumés sans en terre non consacrée et sans même la présence du prêtre. Les dites cercueils ont été trouvés presque intacts, à cause de l'humidité du terrain et les ossements étaient au complet, ils ont été remis dans un même cercueil et placés dans le cimetière des enfants morts sans baptême en présence de M. le curé François Pouliot, maire de cette paroisse, du notaire Achille Mercier, des sieurs Joseph Morisset, Achille Bélanger, Philéme Simard et d'un grand nombre d'autres personnes dont plusieurs ont signé les présentes avec nous.

(Signé : François Pouliot, maire.
A Mercier, N P.
F Lattaque
El Belleau, M D.
Ph Simard.
F Morisset
Achille F Belleau,
NAP. LALIBERTÉ, Ptre.

Ci-suit la lettre adressée par Mgr Briand à M. Lagroix, curé de Saint-Michel, en date du 1er octobre 1775,

Monsieur,

" On m'a appris qu'un habitant qui était au bas de l'église le saint jour qu'on célébrait la fête du grand St-Michel, patron de votre paroisse, avait eu l'audace de prêcher en public la mission de Dieu et de dire que c'était trop longtemps prêcher pour les Anglais, lorsque le Père Lefranc, conformément à la religion naturelle et à la doctrine de notre Sauveur et de son apôtre St-Paul, le docteur des nations, prêchait enjoignant l'obéissance due aux puissances temporelles. Cet habitant en cela n'a pas seulement manqué à son devoir envers son supérieur et à son subordination, mais encore au respect où au temple du Seigneur où nul laïque ne doit parler, en respect dû à la parole de Dieu, aux ministres qui l'annoncent, il a en outre manifesté un esprit de schisme et d'hérésie comme l'ordre ecclésiastique, c'est pourquoi, Monsieur, je vous enjoins de me marquer au plus tôt quel est l'habitant qui a pu le avec tant d'impudence, d'impiété et d'irréligion, afin que nous prenions le parti qu'il conviendra à la gloire de Dieu et de notre sainte religion dont nous sommes résolus de soutenir les droits au péril même de notre vie, qu'il nous serait bien glorieux de souffrir dans pareille occasion et que, si vous le pouvez pas le dénoncer, nous avons décidé de faire l'interrogatoire sur vos paroisses jusqu'à ce que cette triste affaire soit finie.

"Vous lirez notre lettre au prône dans les deux paroisses que vous desservez (St-Michel et Lauzon) et je vous prie d'en envoyer copie à St-Valier, afin qu'elle y soit aussi lue.

"On dit que les prêtres prêchent la guerre, non, non, je ne la prêche pas, mais l'obéissance, la subordination et la fidélité au serment et au roi.....

"Mais le peuple ne connaît pas une crimelle indifférence sur la conduite détestable d'un grand nombre ; cette indifférence assurerait un condamnation et prénoncerait ma perte éternelle."

Je suis, Monsieur,
Votre dévoué serviteur,
† J. O. Ev. de Québec.

Depuis l'exhumation, on a trouvé les noms des malheureux excommuniés consignés dans des de précieuses notes, laissées à la fabrique de Saint Michel en 1823, par l'abbé Maguire, alors curé du lieu. Les voici :

Ce sont : le Marguerite Racine, célibataire, âgée d'environ 30 ans, morte au mois de mars 1784.

2o Laurent Racine, cousin germain de la précédente, âgé de trois ans quatre semaines après elle, âgé aussi d'environ 30 ans.

3o La femme de Charles Dubord—née Félicité Doré, de St-Augustin—âgée d'environ 55 ans, morte environ 3 mois après la mort de Racine.

4o Pierre Cadrain, mort en 1786, à l'âge d'environ 70 ans.

5o Jean Baptiste Racine, père du susdit Laurent Racine, mort à l'âge de 67 ans, en l'année 1788.

Courrier d'Ottawa.

Le procureur-général Miller, de Manitoba, a en plusieurs entrevues avec le premier ministre relativement à la question des boissons.

—Les employés du département des manœuvres du bureau de poste, qui avaient été mis à la porte, ont été promoteurs dernièrement, ont offert un dîner à leurs amis, samedi soir.

—Le Dr Wisman, député de North Dufferin à la législature de Manitoba est arrivé à Ottawa avec le maire d'une autre localité voisine pour s'informer de ce qu'en pense le gouvernement fédéral relativement à la construction de chemins de fer dans son comté.

—Sir Charles Whitehead, des pêcheries, qui était au service du gouvernement depuis 1846, a été mis à la retraite.

—Sir Charles Tupper est embarqué, jeudi, à bord du *Parisien*, pour revenir au Canada.

—Deux jeunes garçons ont failli se noyer en patinant sur la rivière Rideau, hier après-midi.

—Deux wagons chargés de fret sont arrivés, samedi, par le chemin de fer Canada et Atlantique.

—On fait de grand préparatifs pour la célébration de l'église Saint-Jean-Baptiste qui aura lieu vers le 24 décembre courant. Lemos Grandeau Nos 8 signeurs Fabre, de Montréal, et Dubaché, d'Ottawa, seront présents. La partie musicale, sous l'habile direction de M. Louis Derroy, ne laissera rien à désirer.

—A partir d'aujourd'hui, les convois du chemin de fer du Pacifique Canadien feront le service régulier jusqu'à la station de Sudbury, située à 329 milles à l'ouest d'Ottawa, et d'où part l'embranchement qui doit aboutir à Algoma.

CLUB LETELLIER.

Grande réunion des membres de ce club, mercredi, le 12 courant, à 7.30 hrs a.m., à sa salle ordinaire, coin du rues Mignonne et Amherst.

On discutera le sujet suivant : " Devrait-on faire demande à la législature provinciale, pour qu'elle adopte certaines mesures dans le but de diminuer les ravages que fait la prostitution en répandant les maladies syphilitiques ! "

Les membres et amis sont invités.

Nous invitons spécialement MM. les magistrats Dugas, DeMontigny et Desnoyers, les membres de la Presse, les médecins de cette ville et MM. les échevins.

L H FAFARD,
Secrétaire.

Le carnaval.

PROGRAMME OFFICIEL.

Le comité exécutif du carnaval a adopté le programme suivant qui a été solgneusement préparé par un sous comité :

LUNDI, 4 FEV. 1884.

Matinée et après-midi—commencement du concours de galet (curling,) si la chose est possible.

Grand concours de crosse (hockey) sur les *Skating rinks* ouverts.

Soirée—Inauguration du palais de glace sur la Place Dominion. Eclairage électrique et feu d'artifice tous les soirs de la semaine.

Illumination spéciale de la côte du club de glissades "Montreal Tobogganing club", rue Sherbrooke-ouest.

Partie de *hockey* au "Victoria Skating Rink."

MARDI, 5 FEV.

Matinée—Suite des concours de galet et de *hockey*.

Promenade des entrepreneurs et banquet.

Après-midi — Courses en raquettes au "Montreal Lacrosse Ground," rue Sherbrooke.

Soirée—Course de 15 milles en patins, au "Victoria Rink."

Mascarade au "Crystal Rink."

Ouverture et illumination de la côte du club de glissades "Toque bleue," terrain du club de crosse de Montreal.

MERCREDI, 6 FEV.

Fête publique et grand jour de gala.

Matinée—Patinage et concours de galet au "Victoria Skating Rink."

Course de chevaux au parc Acer, à la Pointe St-Charles.

Suite des concours de galet et de *hockey*.

Après-midi—Grande parade de voitures. Départ de la Place Iconoclasts.

Partie de crosse, jeu national, en patins.

Soirée—Grande procession aux flambeaux par les clubs de raquettes de la ville et des environs, et concert impromptu au retour.

Assaut et défense du palais de glace avec feu d'artifice.

JEUDI, 7 FEV.

Matinée—Suite des concours de galet et de *hockey*.

Après midi—Courses de chevaux au parc Acer.

Course au clocher en raquettes par deux à la montagne.

Soirée—Grande mascarade au "Victoria Rink." Décorations spéciales. Groupes de patineurs représentant les principales nations composant le Canada, les arts et métiers et nos divers genres d'amusements.

Ouverture et illumination de la côte du club de glissades du parc, en arrière de la montagne.

VENDREDI, 8 FEV.

Matinée— Suite des concours de galet et de *hockey*.

Après-midi — Course de chevaux au parc Acer.

Course en patins au "Victoria Rink".

SAMEDI, 9 FEV.

Matinée—Fin des concours de galet et de *hockey*.

Après-midi—Courses annuelles en raquettes du club de Montréal, sur le terrain du club, rue Sherbrooke.

Parade du *Pandem club*. Rendez-vous au Place Dominion.

Soirée—Partie de *hockey* au "Victoria Rink".

Feu d'artifice au palais de glace et illumination de toutes les côtes à glissades.

Le comité a aussi reçu les suggestions suivantes et lesquelles il ne s'est pas encore prononcé :

Combat simulé sur la ferme Fletcher, construction d'arcs de glace sur la place Dominion, feu d'artifice au feu de joie sur la montagne, illumination des résidences particulières, un soir de la semaine.

PETITE HISTOIRE DES ROIS DE FRANCE.

La petite histoire des rois de France par Cyriaque est imprimée et en peut se la procurer au bureau de LA PATRIE, rue St-Gabriel.

Le prix de l'exemplaire sur papier ordinaire est de 25 cts et de 50¢ cts sur papier plus épais.

CHRONIQUE-MONTREAL

Mieux.—M. George Reginald, qui a été blessé dernièrement par un chasse-pierre, est mieux.

Dîner.—Le dîner annuel des étudiants en médecine du collège Bishop aura lieu, ce soir, à l'hôtel Windsor.

Visite épiscopale.—Mgr Duhamel est en cette ville et est l'hôte des RR. PP. Oblats.

Immigrants.—Soixante immigrants, arrivés par le *Polynesian*, et venant d'Halifax, sont passés par ici, ce matin.

La plupart vont s'établir dans la province d'Ontario.

Billets de banque.—Deux des billets de la Banque Ciumbrée qui ont été volés il y a quelque temps, ont été présentés, hier, dans un bureau de change, par un italien, qui dit les avoir reçus à Rome.

Remarque.—Emile Beaudry, condamné par le Recorder pour bris de vitres, n'est pas Emile Beaudry, employé chez MM. Dufresne et Mongenais et fils de M. J N Beaudry, secrétaire de la Cie de Navigation Richelieu et Ontario.

Aux difficoles.—Voulez-vous être assuré d'avoir un vêtement bien fait et élégant—Allez sans hésiter chez Rosaire Roy et Cie, où vous trouverez un choix très nombreux et vraiment exquis—Rosaire Roy et Cie, 9 St Laurent. 233

HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS — Nous avons l'honneur de recommander à ceux qui ont à souscrire à l'ouvrage de M. Suite. Nous possédons de l'occasion pour supposer que ce ouvrage voulant paraître dans quelques jours. Ce volume renferme des certaines circonstances pour la première fois, à grandes traits l'histoire du peuple qui a pu le plus illustre le Canada. Avec ce volume commence histoire de l'ancienne du Canada, véritable drame historique si peu connu qui est jamais été écrit en français sur ce continent.

WILSON & CIE,
23 Rue Saint-Jacques.

Ventes par Encan.

PAR T. J. POTTER.

BIENS IMMEUBLES

Vente importante et sans réserve de 223 propriétés par encan, valant environ $70,000, toutes en bon état de réparation et loyers avantageusement.

Le soussigné a reçu instruction de LA SOCIÉTE TOUSTRUCTION CANADIENNE DE MONTREAL en liquidation de vendre à Montréal, 26 et 28 rue St-Vincent.

MARDI, 18 DECEMBRE,

LES PROPRIÉTÉS SUIVANTES :

Nos.	Rue	Lots
311 à 365	rue Panet, Mont.	3326
367	do	3327
369 à 371	rue Montcalm	do 158
373 à 375	do	do 159
377 à 379	do	do 156
381 à 383	do	do 157
385 à 387	do	do 154
389 à 391	do	do 155
393 à 395	do	do 214
397 à 399	do	do 215
401 à 403	Ambert	do 216
405 à 407	do	do 217
409 à 411	do	do 218
413 à 415	Barré	do 1172
417 à 419	rue Parthenais	do 1173
420 à 426	rue Visitation	do 1368
70 à 86	rue Parthenais	do 1
507 à 517	rue Albert, Ste-Cunégonde	161
519 à 525	do do	162
527 à 533	do do	163
535 à 545	do do	164
547 à 557	rue Wolfram	165
559 à 571	do	166
573 à 583	do	167
585 à 595	rue Hôpital, St-J. Baptiste	168
31	rue Cadieux	169
33 à 41	do	170
47 et 49	rue St-Dominique, St-Louis	171
	de Bâle (ouest)	1

Les premises peuvent faire des soumissions pour les lots de crédits séparément, si elles le désirent.

On n'accepte pas de soumissions pas moins que la plus haute, si aucune des soumissions.

Conditions : comptant.

JAMES DAXTER,
Syndic dans la succession G. Fischel et Cie.

4341 No. 120, rue St-François-Xavier.

STOCK DE BANQUEROUTE

Dans l'affaire de JOSEPH LOISELLE, marchand-tailleur, de St Henri.

Le fonds de commerce appartenant à la susdite faillite sera VENDU PAR ENCAN, en bloc, au magasin, No. 1, rue Ste-Cécile, rue Bourgeoys, à St Henri des Tanneries

VENDREDI, 14 DECEMBRE courant, à 10 heures a.m.

Le stock se compose d'épiceries de chèvre, étoffes à l'usage de magasin, 7 comptoirs en coffre-fort, 1 balance, 1 balance à fromage, 1 rayon de bouteilles, etc., etc.

Le tout sera vendu sans réserve et pour argent comptant.

KENT & TURCOTTE,
Montréal, 10 décembre 1883 Comptables.

STOCK de FAILLITE

A VENDRE

Dans l'affaire de J. T. PRINCE, de St Thomas de Pierreville, failli.

DES SOUMISSIONS cachetées, seront reçues, par le soussigné jusqu'à

Samedi, le 15 décembre 1883,

à onze heures,

pour l'achat du stock de commerce et les dettes de livres de la susdite faillite, comprenant :

Marchandises sèches	$1612.04
Epiceries	745.80
Ferronnerie	304.04
Tailleur et divers	363.36
	1324.54
	$4350.57
Dettes de livres	811.45
	$3539.02

L'un ne sera pas tenu d'accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

Pour d'autres informations s'adresser à

KENT & TURCOTTE,
Comptables,
7 Place d'Armes, Montréal

VENTE PAR SOUMISSIONS

DE

Materiel d'imprimerie

DU JOURNAL

"LE TEMPS"

Comprenant à peu près :

250 lb long-primer, sur masse
500 lbs brevier
300 lbs nonpareil
3 presses
2 pieses à imprimer
70 fontes caractère à jolie, en corps
1 presse à épreuve
1 cabinet
1 coffre-fort
1 couteau à plomb et 1 cuivre
1 machine à biseauter
20 galleys
10 compositeur
1 rayon casse-tête du "Pearlet"
Filets, fournitures, plomb
1 presse "Jewell" incomplète
Meubles de bureau et autres articles.

Des soumissions cachetées et endossées "Soumission au nom l'achat du matériel du journal *LE TEMPS*" seront reçues jusqu'à midi, le 15 décembre courant.

On ne sera pas tenu d'accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

A. L. KENT,
Liquidateur.

14

DANS L'AFFAIRE DE

JOS. HECTOR FILIAUTRAULT,

Varennes, P.Q.

Le soussigné nous a fait une cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers. Des premiers et dernier ordre de priorité, les réclamations entre nos mains dans les 15 jours de cette date, et ceux de 2e ordre seront admis à partage.

KENT & TURCOTTE,
Comptables.
7, Place d'Armes, Montréal.

10 Déc. nbre. 1883

BIJOUX POUR CADEAUX

M. COHENTHALER

désire attirer l'attention sur sa récente importation, comprenant PARTIES EN ETUI pour TIMBRES, EPINGLES EN CRAVATE, BOUTONS EN OR pour chemises et manchettes, MONTRES DE DAMES & MESSIEURS, BRAUX & bracelets massifs, richement étoffés, BRAUX BIJOUX EN OR ET EN ARGENT. Tout est du goût d'aujourd'hui et certainement meilleur marché que les autres fabriques.

Montres en or de $70 en montant, de 40 en argent de $15 et de

M. COCHENTHALER,
1676, Rue Notre-Dame,
Près de St Lawrence Hall.

Bonnes Nouvelles !!

Le Monopole du Gaz refoulé

Ayant découvert qu'un grand et puissant monopole avait cherché à tromper le public au sujet du gaz, et par conséquent d'attirer sur eux toute la colère du public, les Commissaires du Gaz, ont immédiatement pris des mesures pour la prix du gaz ou pour le prix des fourres. Nous vous offrons une belle occasion un grand assortiment de fourrures pour toute sorte de usages.

Habits doublés en fourrures en grande variété.

VENEZ de bonne heure, car les meilleures achats se font rapidement.

R. W. COWAN,

Coin des rues Notre-Dame et St Pierre.

Un point a temps en sauve neuf

Cet adage est vrai, et nous vous conseillons de ne pas attendre trop longtemps pour faire notre emplette en fourrures. Pour le mois de Déc. Nettoyer, réparer et repasser pour 10 à 50 cts la pièce, suivant ouvrage. Fourrures de la mode et de velours, une spécialité.

Teinturiers et Nettoyeurs Médaillés.

BRITISH AMERICAN DYEING Co,

Bureaux : 193 RUE ST JACQUES
193 RUE Mansfield
193 RUE STE-CATHERINE.

10446.

LE MAGASIN DE HARDES

LE

Oak Hall

180 rue St JOSEPH

HUSTON

VISITEZ

OAK HALL!
Pour Pardessus à bon marché.
OAK HALL!
Pour les Pardessus.
OAK HALL!
Pour Pardessus en drap de Pilot.
OAK HALL!
Pour avoir bon marché.
OAK HALL!
Et le magasin favori du public.
OAK HALL!
On est servi honnêtement.
OAK HALL!
Pour le bon goût et les bas prix.
OAK HALL!
Pour le meilleur marché à Montréal

Lisez ce qui suit:

Le Pardessus le « Oak Hall » $7.00 $4.50
Le Pardessus le « Challenge » 8.00 4.50
Magnifique Pardessus en beaver 9.00 6.00
Pardessus en Tricot diagonal 10.00 6.00
Pardessus noirs et bleus, tout laine 12.00 7.00
Huters en Tweed Canadien 12.00 7.00
Huters en Tweed Ecossais 12.00 6.00
Huters en Tweed Anglais 12.00 6.00
Huters en Naps tout laine 12.00 6.00
Huters en Beaver 12.00 6.00
Bons habillements en tweeds pour hommes 10.00 6.00
Magnifiques habillements en tweed Ecossais 12.00 9.00
Excellents habillements pour jeunes d'adultes 14.00 10.00
Habillements en vrai Tricot (Worsted) 16.00 11.00

$20.000

valant de Pardessus et Ulsters vendus actuellement à beaucoup plus cher, seront offerts aux heures si vous voulez acheter des Pardessus et Ulsters dans des conditions exceptionnel et de bon marché.

C'est à présent le temps et Oak Hall est l'endroit.

180 RUE ST-JOSEPH, 180

12 Déc. (Près le Carré Chaboillez) 6145

Dissolution de société

La société existant sous le nom de Chevalier & Lamontagne sera dissoute le 1er Janvier 1884 par le départ de l'un des associés.

Les affaires seront continuées par G. A. LAMONTAGNE qui seul demeurera chargé de régler les affaires de la dite société.

JOS. CHEVALIER,
G. A. LAMONTAGNE.

Hi feu, ri banqueroute !

Tous de BIJOUX endommagés, mais tout et NOUVEAU et CONSIDÉRABLEMENT REDUIT,

Jusqu'au—Montres en or valant $15 pour $10 ; valant $20